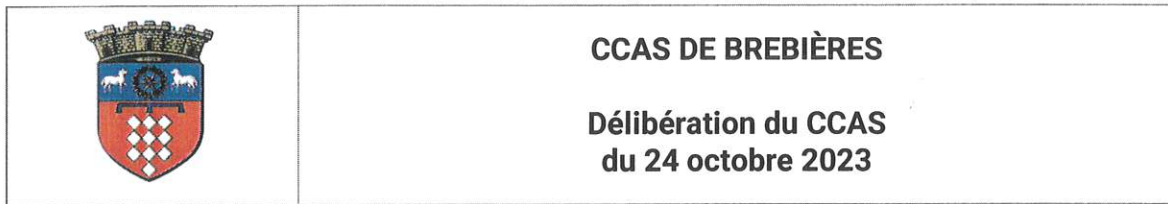


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 26 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du dix-huit octobre deux mil vingt-trois.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, Mme MOLARD Caroline, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile, Mme DUQUENNE Thérèse.

ABSENTE REPRESENTEE :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à Mme DEVOS Catherine
Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine	donne pouvoir à M. MOREAU Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 15
Quorum : 7

Présents : 12
Votants : 15

FINANCES

3 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPICES-RIZ SOLIDAIRE SCARPE SENSÉE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration la délibération n° 2020-006 du 16 juin 2020 portant signature d'une convention de partenariat avec l'Epices-Riz Solidaire Scarpe Sensée afin de permettre aux brebiérois en difficultés d'accéder aux services de cette association. Et notamment, Monsieur le Président précise que les bons alimentaires versés par le CCAS sont utilisables dans cette structure.

Cette convention est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler.

Monsieur le Président expose ensuite que, dans ce cadre, il y a lieu de redélibérer pour l'octroi de la subvention versée à l'Epices-riz solidaire Scarpe-Sensée, pour un montant de 400 € pour 2023.


Oui l'exposé du Président,

➔ **Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,** (Monsieur Jean-Pierre MOREAU, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de l'Epices-Riz Solidaire ne prend pas part au vote)

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec l'Epices-Riz Solidaire Scarpe Sensée et tous documents y afférents,
- **PRECISE que** cette convention sera tacitement reconductible,
- **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 400 € pour l'année 2023,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget.

Publiée le 6/11/2023
Affichée le 6/11/2023

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 31/10/2023
Reçu en préfecture le 31/10/2023
Publié le 
ID : 062-216201731-20231024-DCCAS202309-AR

Lionel DAVID,
Président.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.